



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille, le 16/10/2025

Service Biodiversité, Eau et Paysages

Le Directeur

à

Centre Hospitalier Universitaire de Nice Pasteur
Pôle Appuis et Ressources
Département des Ressources Matérielles
Direction du Patrimoine Immobilier
Responsable du Département Travaux
à l'attention d'Albin MORALES

Nos réf. : SBEP/UB/2025-440

Vos réf. : votre courriel du 6 octobre 2025

Affaire suivie par :

anthony.dubois@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04 88 22 62 25 - **Port :** 06 68 58 05 17

Objet : Déconstruction du pavillon F du CHU Nice Pasteur

Par courriel du 6 octobre 2025, vous sollicitez l'avis de mon service en ce qui concerne l'application de la réglementation relative aux espèces protégées dans le cadre de votre projet de démolition/reconstruction du bâtiment F du CHU Nice Pasteur. À cette fin, vous annexe un diagnostic écologique daté du 1^{er} septembre 2025 ainsi qu'un diagnostic automnal daté du 26 septembre 2025 détaillant le projet et les préconisations de mesures environnementales envisagées.

Considérant,

- que les inventaires initiaux sont fiables et de qualité,
- que les impacts demeurent faibles et très localisés sur les chiroptères, le Martinet noir et l'Hirondelle de rocher, le Lézard des murailles et la Tarente de Maurétanie,
- les mesures suivantes d'atténuation des impacts du projet et de suivis permettant de démontrer l'efficacité de ces mesures d'atténuation :
 - la définition d'un planning le moins impactant pour la biodiversité (abattage de la végétation d'octobre à mi-mars, travaux sur façades et démolition d'octobre à fin mars),

- la visite préalable par un chiroptérologue, pose de dispositifs anti-retour sur les gîtes potentiels pour les chiroptères et démolition précautionneuse en cas de potentialité de présence d'individu,
 - la réalisation des travaux en lien avec un écologue expérimenté pour sauvetage et relâcher immédiat des individus de reptiles présents,
 - la lutte contre les pièges écologiques présents sur les zones de travaux (obturation des cavités, rampes anti-noyade sur les bassins, etc.),
 - la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur la zone de projet, en phase chantier et entretien des espaces verts et/ou publics,
 - la protection contre les pollutions accidentelles,
 - la plantation par des espèces végétales locales et attractives pour la faune,
 - la proscription de l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, et utilisation d'engrais naturels,
 - la pose, sur les espaces verts, de nichoirs pour les oiseaux,
 - l'intégration au bâti, sous le contrôle d'un écologue expérimenté dans le cadre du bâtiment à construire, d'a minima 4 à 5 gîtes au bénéfice des geckonidés et lézards des murailles, 10 nichoirs au bénéfice du Martinet noir, 5 nichoirs au bénéfice de l'Hirondelle de rochers et 10 gîtes au bénéfice des chiroptères,
 - le choix d'un éclairage adapté et de moindre impact pour la faune nocturne,
 - la pose, sur le bâtiment à construire, de dispositifs anti-collision avifaune,
 - l'accompagnement du chantier par un écologue,
- et sous réserve que ces mesures soient strictement mises en œuvre pour aboutir à un impact résiduel négligeable pour les espèces protégées présentes, et que les rapports de suivi des mesures soient transmis à la DREAL et à la DDTM ;

je vous confirme que, dans ce cas précis, sur la base de votre note environnementale, ces travaux ne sont pas de nature à impacter de manière significative les espèces protégées, qu'en conséquence l'article L.411-2-1 du Code de l'environnement s'applique et que le projet ne nécessite pas l'obtention préalable d'une dérogation.

Vous voudrez bien tenir informé mon service de la réalisation de ces mesures par la transmission des rapports de suivi. Dans l'attente, mes équipes sont à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous souhaiteriez disposer.

La cheffe adjointe du Service
Biodiversité, Eau et Paysages,

Catherine
VILLARUBIAS
c.villarubias

Catherine VILLARUBIAS

Signature numérique de
Catherine VILLARUBIAS
c.villarubias
Date : 2025.10.17 16:16:32
+02'00'

Copie à : DDTM, OFB